

# MAIRIE SAINT LOUBÈS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2022  
Délibération D2022-118**

<b>Date de la convocation</b>	12/10/2022	<b>En exercice</b>	29
<b>Date d'affichage</b>	12/10/2022	<b>Présents</b>	21

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt et un octobre le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole, sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>	
FAVRE Emmanuelle	
BAGOLLE Céline	LEFRANÇOIS Patrick
BERTÉ Nicolas	MARAVAL David
BOVA Marie	PASQUET Isabelle
CHALARD Cédrick	PLATRIEZ Alice
DIALLO Marie	RONCO Isabelle
DURAND Pierre	ROUX Sébastien
GIACOMINI Pierre	SEVAL Pierre
GRASSHOFF Claudia	SPAGNOL François
JONIAUX Christophe	VALLEE Sandra
KOUTCHOUK Harrag	VOLF François

<b>Absent(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
BELMONTE Brigitte	BOVA Marie
FERNANDES Martine	
HERPIN Thierry	ROUX Sébastien
KOLEBKA Yann	RONCO Isabelle
GUICHARD Sandrine	PLATRIEZ Alice
MARROC Jean-Marc	CHALARD Cédrick
RAGOT Sophie	DIALLO Marie
ROCHAUD Anne-Laure	FAVRE Emmanuelle

<b>Secrétaire de séance</b>	VOLF François
<b>Auxiliaires</b>	DUCASSE Maxime, Directeur général des services
	FURLAN Florent, Directeur général adjoint

<b>2022-118</b>	<b>Motion sur la carte scolaire des collèges du secteur</b>
-----------------	---

"Pour que nos collégiens actuels et futurs restent affectés au collège de St Loubes !

Suite à notre demande formulée en juillet dernier, nous avons eu fin septembre une nouvelle réunion avec le Département qui gère les collèges, et donc la carte scolaire.

Le collège de Saint-Loubès accueille actuellement les enfants de Saint-Loubes, d'Izon, et de Saint-Sulpice-et-Cameyrac.

En accord avec notre volonté de concerter les usagers concernés, nous avons réfléchi aux alternatives possibles, avec tous les groupes politiques du conseil municipal et les associations de parents d'élèves élémentaire et collège.

Un constat commun nous réunit toutes et tous : le collège de Saint-Loubès est déjà saturé, et ne pourra pas suivre la démographie en hausse de nos communes.

La proposition initiale que les élèves de la partie Ouest de Saint-Loubès soient scolarisés sur le collège de Sainte-Eulalie, dès la rentrée 2023, ne nous satisfait toujours pas, pour toutes les raisons invoquées en juillet dernier : mobilités, rupture de cursus, fratrie ingérable, autonomie entravée...

Nous avons étudié d'autres hypothèses, comme affecter les CM2 d'une école sur un collège, ou les CM2 d'un même quartier, sans trouver de solution acceptable pour les enfants et les familles de Saint-Loubès.

L'objectif affiché par le Département est de baisser de 60 élèves en 2023, puis 100 élèves en 2024 les effectifs du collège de Saint-Loubès ; Or, les collégiens Loubésiens représentent la moitié de ces effectifs, la commune n'est donc pas la plus judicieuse à transférer sans impact majeur, avec des inégalités territoriales injustifiées.

De plus, en l'absence de données sur la mobilité projetée, et sur la carte scolaire définitive avec le nouveau collège, il nous est impossible de pouvoir anticiper les déplacements, motorisés, cyclables ou piétons, et de lancer les infrastructures nécessaires aux collégiens à la livraison du nouveau collège en 2025 : pistes cyclables, arrêts de bus...

C'est pourquoi nous réaffirmons notre attente que les autres communes plus lointaines et déjà en voiture ou bus soient concernées par ce transfert.

Nous sommes prêts à travailler à optimiser une solution avec l'ensemble des parties prenantes. Il nous semble nécessaire de travailler plus largement que les deux rentrées de 2023 et de 2024, afin d'avoir une vision globale de la carte scolaire incluant le nouveau collège de 2025, et en y incluant les mobilités.

Nous restons tous alignés sur une posture claire, confirmée par la motion votée à l'unanimité au conseil municipal du 21 octobre :

Nos enfants de Saint-Loubès dans leur collège de Saint-Loubès !

Nous souhaitons continuer les échanges autour du plan Collèges sur notre territoire, avec le Département et les autres communes.

Nous nous engageons à défendre l'intérêt des collégiens et de leurs familles."

**Après en avoir délibéré,**

<b>POUR</b>	<b>28</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

**APPROUVE la présente motion telle présentée par Madame la Maire et de la transmettre à Monsieur le Président du Département de la Gironde, Jean-Luc GLEYZE, Madame la Vice-Présidente Isabelle DEXPERT en charge des politiques éducatives et des collèges et les élus de la commission permanente en charge des collèges**

Fait à Saint-Loubès, le 26 octobre 2022,

Le Secrétaire de Séance,  
François VOLF

La Maire,  
Emmanuelle FAVRE

Publié le :

Affiché le :

*Voies et délais de recours : cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*